



Le Courrier de la Marche Mondiale des Femmes contre les Violences et la Pauvreté N° 200- 20 avril 2012

Bonjour, voici quelques textes, rendez-vous et communiqués concernant les droits des femmes, en espérant qu'ils vous seront utiles. Ceci est un bulletin de collecte d'informations, ce qui veut dire que nous ne sommes pas obligatoirement d'accord avec tout ce qui est écrit (sauf pour les communiqués signés Marche mondiale des Femmes). Si vous recevez ces informations plusieurs fois (attention, vérifiez que l'expéditeur est bien directement la Marche) ou si vous ne voulez plus les recevoir, répondez à ce mail. Faites passer à vos réseaux et ami-es.

Site : <http://www.mmf-france.fr>

SOMMAIRE

- 1 - Harcèlement sexuel : **Changeons la loi !** - Page 1
 - 2 - **Au 28^{ème} jour de grève, Louvres Hôtel a craqué** - Tract CGT HPEE/CNT Nettoyage
 - 3 - **Abolition 2012 - Conférence de presse du 13 avril** - Page 2
 - 4 - **Honduras : projet d'emprisonner les femmes qui prennent la pilule** - Pétition sur Avaaz
 - 5 - **Rio + 20 - Les Femmes dans la lutte contre la marchandisation de la nature et de la vie !**
- Texte de la MMF - Page 4
 - 6 - **Information et Éducation à la sexualité : l'État «retrouve» les 500.000 € perdus** - MFPF
- Page 8
 - 7 - **Harcèlement sexuel : 20 ans après le vote de la loi, le délit pourrait être abrogé** - Page 8
 - 8 - **Ouverture d'une maison des femmes à St Martin d'hères près de Grenoble** - Page 9
 - 9 - **Parité dans la Fonction publique : Des quotas, et après ?** - Le Monde.fr - 19 avril 2012 - Page 10
-

MOBILISATIONS

- 1 - **Harcèlement sexuel : Changeons la loi !**

RÉUNION DE TRAVAIL

AVFT / Associations féministes / Syndicats
Mercredi 2 mai 2012
14h30 - Bourse du Travail
Salle Eugène Pottier
3 rue du Château d'Eau - Paris

Le mardi 17 avril une audience du Conseil Constitutionnel a examiné la conformité du délit de harcèlement sexuel à la Constitution. La décision sera rendue le vendredi 4 mai. Si le Conseil constitutionnel considère le délit non conforme à la Constitution, il sera rayé du Code pénal. Cette loi, aussi perfectible soit-elle - l'AVFT demande depuis 1992 qu'elle soit réécrite - est un des acquis de nos mobilisations féministes et fêtera (ou pas ?) ses 20 ans en juillet 2012.

C'est pourquoi nous vous invitons à une réunion de travail AVFT / Associations féministes / Syndicats afin de mieux nous informer, de débattre de la situation, et d'envisager ensemble la mobilisation pour une prise en compte législative de cette revendication, quelle que soit la décision prise.

- 2 - **Au 28^{ème} jour de grève, Louvres Hôtel a craqué** - Tract CGT HPEE/CNT Nettoyage

En grève depuis le 20 mars 2012, 100 % des salariées de la société DECA France IDF1, sous traitant des hôtels Campanile et Première Classe du Pont de Suresnes et une partie des salariés en

interne, ont fait céder la société Louvre Hôtels 2^{ème} groupe hôtelier en France qui exploite les hôtels restaurants sous enseigne Campanile, Première classe, Kyriad et Golden Tulip.

Les femmes de chambre et les gouvernantes de DECA France IDF 1 obtiennent : la fin du travail à la chambre avec la mise en place d'une pointeuse pour un paiement à l'heure et la diminution des cadences indicatives de 25 % ; une augmentation de leur mensualisation garantie chaque mois de 26h, 104h et 108h33 à 120 ou 130h par mois ; une revalorisation de près de 100 € de leur salaire mensuel ; + 24 à 26 euros sur le salaire de base (AS1A → AS2B) ; + 56 euros de prime panier ; + 11 euros de frais d'entretien des tenues ; la suppression de leur clause de mobilité ; le paiement de 50 % des jours de grève, les autres 50 % récupérées

Les salarié-es de Louvres Hôtels, de leur côté, ne sont pas en reste avec des repositionnements à la hausse de leur classification dans la grille des salaires des Hôtels Cafés Restaurant, des augmentations de leur mensualisation de 120h à 169 heures pour deux d'entre eux et de 120h à 130h pour 4 autres. Le même régime leur est appliqué pour les jours de grève.

Les grévistes tiennent à remercier tous ceux qui les ont soutenus dans leur combat contre l'injustice et l'apartheid social vécus dans les hôtels Campanile et Première Classe Pont de Suresnes et ailleurs. Rien ne sera plus comme avant dans ces deux établissements hôteliers. Preuve est faite, qu'une classe ouvrière unie et solidaire autour de leurs syndicats CGT et CNT du Nettoyage forts de soutiens déterminés peut faire fléchir le patronat le plus rétrograde !

Ce conflit a ouvert des perspectives : Il nous faut maintenant continuer le combat pour que cesse partout cette exploitation honteuse des femmes de chambre de la sous-traitance dans l'hôtellerie. Ce sera tout l'objet des négociations que nous avons obtenues et qui vont s'ouvrir chez Louvres Hôtels pour la mise en place au niveau national d'une charte sociale de la sous-traitance respectueuse de l'égalité de traitement et des conditions de travail des salariées.

3 - Abolition 2012 - Conférence de presse du 13 avril

1946-2012 : De la fermeture des maisons closes à la lutte contre le système prostitueur, les abolitionnistes portent progrès et liberté ! Pas une ne manquait de ces fameuses « puritaines » qui voudraient empêcher les femmes de « disposer de leur corps », et les hommes en détresse et autres « libertins » de se payer leur part de plaisir. Ce vendredi 13 avril 2012, à Pigalle, l'immense majorité des associations féministes françaises était représentée. Toutes, dans leur diversité, entre la gravité et l'humour, sont venues poser la même exigence : l'abolition de l'exploitation sexuelle.

Des hommes, avec elles, ont revendiqué à haute et intelligible voix le fait de ne pas être « clients » ; aussi peu tentés par des actes sexuels tarifés que par le « sexe à la papa », ces deux modalités du plus vieux des « droits de l'homme », celui de disposer du corps des femmes par l'argent. Pour eux, payer c'est forcer, et ce n'est pas l'idée qu'ils se font de la liberté sexuelle.

A leurs côtés, des militant-es LGBT sont venu-es porter une parole nouvelle : en dénonçant la conception patriarcale qui veut que les femmes soient à la disposition sexuelle des hommes, et en affirmant que la société pour laquelle elles et ils militent ne pourra se construire qu'avec une sexualité fondée, non sur l'argent, mais sur la liberté réelle et le désir mutuel.

Des femmes handicapées sont venues dire qu'elles refusent de cautionner la création « d'aidant-es sexuelles » et considèrent que c'est une mauvaise réponse au problème bien réel de la sexualité des personnes lourdement handicapées. Des femmes qui, loin des tabous, osent dire qu'au travers de ce projet, c'est encore la domination masculine que l'on renforce et que la sexualité n'est pas un droit.

Rassemblé-es autour de l'Appel Abolition 2012 porté par plus de 45 associations et signé par une trentaine de parlementaires, les militant-es féministes et abolitionnistes ne se sont pas contentées de dénoncer la double exploitation libérale et patriarcale qu'exerce le système prostitueur. Elles ont aussi rappelé aux candidat-es à l'élection présidentielle et aux élections législatives que, 66 ans

jour pour jour après la fermeture des maisons closes, elles n'attendraient pas jusqu'au 13 avril 2013 pour voir enfin adoptée une loi d'abolition du système prostitueur incluant leurs revendications : la suppression de toutes les mesures répressives à l'encontre des personnes prostituées ; la mise en place de véritables alternatives à la prostitution et l'ouverture de droits effectifs pour toutes les personnes prostituées, y compris étrangères ; l'interdiction de tout achat d'un acte sexuel et la pénalisation des clients prostitueurs ; le renforcement de la lutte contre toute forme de proxénétisme ; le développement d'une politique ambitieuse d'éducation à une sexualité libre et respectueuse de l'autre et de son désir et à l'égalité entre les femmes et les hommes ; l'instauration d'une politique de prévention, de formation, ainsi que d'information à la réalité du système prostitueur.

<http://www.abolition2012.fr/>

Video du mouvement du Nid (très bien pour la prévention) : <http://www.abolir.fr/>

INTERNATIONAL

4 - Honduras : projet d'emprisonner les femmes qui prennent la pilule - Pétition sur Avaaz

Le Honduras pourrait adopter dans quelques jours une loi extrémiste qui prévoit d'emprisonner les adolescentes qui ont pris la pilule du lendemain, y compris les victimes de viol. Mais nous pouvons bloquer cette loi et garantir aux femmes le droit d'éviter une grossesse non désirée. Certains membres du Congrès reconnaissent que cette loi - qui prévoit aussi d'emprisonner les médecins et toute personne qui procure la pilule - est excessive, mais ils subissent les pressions du puissant lobby religieux qui prétend à tort que prendre la pilule du lendemain est un avortement. Seul le chef du Congrès, candidat à la présidence du pays et qui se soucie de sa réputation à l'étranger, peut empêcher cela. Si nous mettons maintenant la pression sur ses épaules, nous pouvons enterrer cette loi rétrograde. Le vote peut avoir lieu n'importe quel jour - montrons au Honduras que le monde ne restera pas passif tandis qu'il emprisonne les femmes qui prennent des contraceptifs, même les victimes d'agressions sexuelles. Signez la pétition urgente appelant le président du Congrès hondurien à défendre les droits des femmes. Avaaz collaborera avec des associations féministes locales pour remettre notre appel massif en mains propres ;

Quelques pays, dont le Honduras, ont interdit la pilule contraceptive d'urgence qui retarde l'ovulation et empêche une grossesse -- comme un contraceptif ordinaire. Mais si cette proposition de loi est adoptée, le Honduras sera le seul Etat au monde à punir la prise et la vente de contraceptifs d'urgence d'une peine de prison. Toute personne -- adolescentes, victimes de viols, médecins -- reconnue coupable d'avoir vendu ou pris la pilule du lendemain pourrait finir derrière les barreaux, alors qu'une telle sanction est prohibée par les directives de l'Organisation Mondiale de la Santé. En Amérique latine, il y a déjà trop de lois sévères qui entravent les droits des femmes en matière de reproduction. Le Congrès hondurien avait déjà adopté cette mesure draconienne en avril 2009, mais à peine un mois plus tard le président d'alors, José Manuel Zelaya, avait cédé à la pression des militants et mis son veto. Après avoir renversé Zelaya du pouvoir, le nouveau régime a voulu en découdre avec les procédures judiciaires du pays et imposé le retour du projet de loi devant le Congrès. Le temps nous est compté, mais nous pouvons stopper cette horrible proposition de loi. Le Congrès aura le dernier mot sur la question et le gouvernement ne souhaite pas mettre en péril sa réputation mondiale déjà fragilisée. Demandons au président du Congrès de ne pas faire du Honduras le pays d'Amérique latine le plus répressif envers les femmes.

La contraception d'urgence est partout vitale pour les femmes, a fortiori dans les régions du monde où les violences sexuelles contre les femmes sont endémiques, où il y a des taux élevés de grossesses non désirées et un accès limité aux contraceptifs. Tenons-nous aux côtés des Honduriennes et aidons-les à repousser cette proposition de loi.

Signez la pétition urgente : http://www.avaaz.org/fr/no_prison_for_contraception_fr/?v

5 - Rio + 20 - Les Femmes dans la lutte contre la marchandisation de la nature et de la vie !

- Texte de la MMF

Les femmes et les hommes du monde entier résistent au fait que la nature soit considérée comme un ensemble de ressources au service du bénéfice lucratif des entreprises, vues comme inépuisables ou comme simples marchandises dont le prix augmente à mesure qu'elles se raréfient en raison de leur mauvaise utilisation. Les femmes sont particulièrement actives dans ces luttes. L'expérience d'invisibilité et de dévalorisation de leur travail de soin aux personnes est très similaire à l'invisibilité et à la dévalorisation de la nature. Le temps et l'énergie des femmes dédiés à prendre soin des personnes, à préparer à manger, l'affection donnée, la disponibilité d'écoute ne sont pas visibles et sont extensibles. Les femmes sont les premières à se lever le matin et les dernières à se coucher le soir dans la plupart des familles. Le temps et l'énergie des processus de régénération de la nature sont invisibilisés et traités comme des obstacles à surmonter pour que la machine à consommer continue de tourner à plein régime. Les femmes subissent des pressions constantes pour ajuster des logiques et des temps opposés, ceux de la vie et du profit, assumant ainsi les tensions qui en découlent. Leur travail est instrumentalisé pour détourner ou occulter les injustices provoquées par les institutions multilatérales, les gouvernements et les entreprises.

La société capitaliste et patriarcale est structurée selon une division sexuelle du travail qui sépare le travail des hommes et celui des femmes, et préconise que le travail des hommes a plus de valeur que celui des femmes. Le travail des hommes est associé à la production (ce qui se vend sur le marché) alors que celui des femmes est associé à la reproduction (la production d'êtres humains et des relations entre eux). Les représentations de ce qui est masculin et féminin sont duelles et hiérarchisées, tout comme l'association entre hommes et culture et femmes et nature.

La Marche Mondiale des Femmes lutte pour dépasser la division sexuelle du travail tout en promouvant le fait que le travail reproductif est la base de la vie humaine et des relations entre les personnes au sein de leur famille et dans la société. Nous pensons qu'il est possible d'établir (et dans certains cas de rétablir) une relation dynamique et harmonieuse entre les personnes et la nature, et que les femmes, dotées de leur très longue expérience, ont beaucoup à nous apprendre sur le sujet.

A Rio+20, faire avancer la lutte contre le capitalisme vert et affirmer les alternatives des femmes

Entre le 15 et le 23 juin de cette année 2012, le « Sommet des Peuples pour la Justice Sociale et Environnementale, contre la marchandisation de la vie et de la nature et pour la défense des biens communs » aura lieu au Parc du Flamengo (Aterro do Flamengo) à Rio de Janeiro, Brésil, parallèlement à la Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable, dite Rio+20. La réunion officielle fait référence aux vingt ans de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Rio92 ou ECO 92).

Le sommet est un espace construit par la société civile globale pour proposer une nouvelle manière de vivre sur la planète, en solidarité, contre la marchandisation de la nature et en défense des biens communs. Tandis que l'agenda officiel de Rio+20 privilégie ce que l'on appelle l'économie verte, les mouvements et réseaux internationaux organisateurs du Sommet des Peuples - dont MMF fait partie- se positionnent contre ce nouvel habit du même modèle de production et de consommation capitaliste, responsable de la crise planétaire actuelle. Plus de 30 mille personnes sont attendues pour ces actions.

Un Comité Facilitateur de la Société Civile Brésilienne (CFSC), intégré par les mouvements sociaux, les organisations non-gouvernementales, les collectifs et réseaux, s'occupe de tous les détails (comme la méthodologie, la communication et la mobilisation). Le CFSC est coordonné par le "Groupe d'Articulation", qui réunit de nombreux mouvements sociaux et réseaux nationaux comme la

MMF, la CUT, la Via Campesina, le Réseau Brésilien d'Intégration des Peuples (Rebrip), les mouvements de jeunes et environnementaux. A partir des débats dans ces instances, nous sommes arrivés à l'architecture suivante pour les activités du Sommet : le 5, journée d'action globale contre le capitalisme ; les 15 et 16, activités autogérées (organisées par des réseaux et/ou coalitions) ; le 17, Plénières de convergences pré-assemblée ; le 18, activités autogérées et mobilisations (matin), Plénières de convergences pré-assemblée (après-midi) ; le 19, activités autogérées et mobilisations (matin), Assemblée des peuples /Causes structurelles et fausses solutions (après-midi) ; le 20, Journée de mobilisation nationale/globale. Une grande manifestation à Rio de Janeiro et dans plusieurs villes brésiliennes pour exprimer la lutte des peuples contre la marchandisation de la nature et en défense des biens communs ; le 21, activités autogérées et mobilisations (matin), Assemblée des peuples - Nos solutions (après-midi) ; le 22, Assemblées des peuples - Agenda de luttes et campagnes (matin) + Activité culturelle de clôture (après-midi) ; le 23: Évaluation du sommet.

À l'intérieur du sommet, avec d'autres mouvements sociaux qui partagent notre vision anticapitaliste, anti-patriarcale et anti-raciste, nous, femmes de la MMF nous mettons l'accent sur l'Assemblée Permanente des Peuples (APP), espace où, au moyen de témoignages et d'analyses, d'échanges et de solidarité, de mobilisation et d'actions concrètes, nous devons relever le défi de renforcer les luttes actuelles et de convoquer de nouvelles actions et de nouvelles initiatives, qui créeront de nouvelles plateformes d'unité. L'APP s'organisera autour de trois axes : les causes structurelles de l'actuelle crise de civilisation, sans la fragmenter en crises spécifiques - énergétique, financière, alimentaire, environnementale ; l'affirmation des pratiques de résistance et des nouveaux paradigmes et alternatives construits par les peuples ; l'agenda politique/calendrier des luttes pour la prochaine période

Un groupe de travail sur Méthodologie débat actuellement sur la meilleure forme d'organiser l'APP pour rendre visible et affirmer de nouveaux paradigmes.

La MMF dans les débats pour Rio +20

Nous sommes présentes dans cette construction comme partie d'un processus global de résistance au capitalisme, qui est patriarcal et raciste et qui aujourd'hui se propage chaque fois plus dans toutes les sphères de la Vie. Notre participation au processus vers RIO+20 a pour objectifs de parvenir, avant même le sommet, à rendre visibles les luttes qui se mènent actuellement dans nos pays contre les fausses solutions et contre le capitalisme vert Et d'un point de vue féministe (antisystème et critique), à provoquer un débat ouvert pour démasquer les intentions des transnationales et des gouvernements en matière d'économie verte et sur les effets qu'elle a sur la vie des femmes et à faire connaître les propositions alternatives des femmes pour bien vivre et vivre ensemble, grâce à notre participation active avec nos alliés. Nous partons des débats et des actions organisés tout au long de notre histoire comme mouvement et qui sont synthétisés dans nos champs d'action, en particulier dans celui de "Bien commun et services publics" (<http://www.marchemondiale.org/actions/2010action/text/biencomun/fr>).

Nous positionnons le féminisme depuis le champ de la critique aux fausses solutions à la crise environnementale et pour affirmer que le nouveau discours du capitalisme, qui aujourd'hui se traduit par les vocables "Economie verte", est le même modèle de marché qui marchandise notre vie, nos corps et nos territoires. Nous disons NON! aux fausses solutions proposées par le marché et ses agents, comme les marchés carbonés, les agro-combustibles, les mécanismes de REDD et REDD++ et la géo-ingénierie. Nous n'acceptons pas des « solutions » qui ne font que générer plus de commerce et qui ne changent pas le modèle de production, de consommation et de reproduction sociale. Mais également pour affirmer que les alternatives construites et proposées à partir des peuples doivent intégrer une dimension génératrice d'égalité, en insistant sur le fait que, pour que celles-ci soient des alternatives globales véritables, elles doivent envisager l'égalité entre hommes

et femmes, le droit des femmes à une vie sans violences et la juste répartition du travail domestique et des soins, entre les hommes et les femmes. Nous ne partons pas de rien, mais des connaissances accumulées dans le cadre de l'économie féministe qui veut relever le défi de la durabilité de la vie humaine.

Ce débat de critique du capitalisme et du développement d'alternatives ne se réalise pas dans le cadre institutionnel de l'ONU ou de ses espaces de dialogues avec la société civile, qui bien des fois est réduit à l'addition de clauses de genre dans les traités, dans la même logique que celle des négociations à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

Nous croyons qu'un tel débat sur les alternatives ne peut avancer qu'avec un grand travail de prise de conscience auprès des femmes et dans des espaces d'alliance avec d'autres mouvements sociaux qui luttent également contre le système capitaliste, patriarcal et raciste. Nous avons été présentes dans cette perspective dans plusieurs espaces des peuples parallèles aux sommets officiels comme la COP (Conférences de parties) de la Convention sur le Changement Climatique de l'ONU organisés à Bali (2008), Copenhague (2009), Cancún (2010) et Durban (2011). Nous participons en outre à des processus construits conjointement avec les peuples, en particulier, le Sommet des Peuples sur le Changement Climatique et les Droits de la Terre Mère (Cochabamba, Bolivie, 2010) et le Forum Social Thématique « Crise du Capitalisme, justice environnementale et sociale » (Porto Alegre, Brésil, Janvier 2012).

Actions déjà prévues par la MMF : Dans tous les événements internationaux auxquels nous participons en tant que MMF (Forums sociaux mondiaux, autres sommets), nous construisons notre stratégie d'intervention en coordination avec la dynamique et l'orientation de la CN (Coordination Nationale) qui accueille l'évènement. C'est ainsi qu'en plus de notre participation au Groupe de coordination, la CN-Brésil approfondit la discussion sur le sommet RIO+20 et le Sommet des peuples avec sa base, dans le cadre d'activités nationales de formation et des débats lors des réunions de la coordination nationale. Nous coordonnons notre participation aux activités et mobilisations avec les mouvements sociaux alliés (Via Campesina, Amis de la Terre, etc). Pendant le Sommet, nous envisageons d'avoir les espaces suivants :

1 - Camp de la MMF pour environ un millier de femmes: ce sera un espace de logement, organisation et échange, tant pour la délégation brésilienne que pour les délégations internationales de la MMF des autres pays qui viendront à Rio. Les comités de la MMF dans les Etats brésiliens organisent déjà des activités de formation, de mobilisation et de financement pour garantir la présence de leurs délégations

2 - Participation aux débats organisés dans le cadre du Sommet: nous organisons nos activités de façon à mettre l'accent sur la construction des plénières de convergence et de l'Assemblée permanente des Peuples, de façon à garantir que la perspective féministe soit bien présente dans ces processus.

3 - Mobilisations : Avec nos alliés, nous planifions de nombreuses actions de rue tous les jours du Sommet. Le travail est en cours pour donner de la visibilité à l'agenda féministe dans ces mobilisations. Par exemple, en ce qui concerne les luttes contre les entreprises minières (principalement la transnationale Vale), nous voulons dénoncer le fait que l'offensive du capital sur les territoires est aussi une offensive contre nos corps, le thème de la violence, de la prostitution.

4 - Le 18 juin sera une journée de mobilisation des femmes, organisée par tous les mouvements de femmes du Brésil et les femmes des mouvements mixtes associés à la MMF, lors de laquelle nous voulons manifester fermement notre position féministe contre le capitalisme vert.

Sur le plan interne de la MMF, le Comité et le Secrétariat international ont créé un groupe de travail pour échanger les informations, élaborer les documents qui aident à la formation tournée vers l'action et l'action politique, obtenir une participation visible dans le sommet, évalué le suivi et coordonner l'action de nos militantes qui suivent le thème dans les différents pays.

Le 5 juin: Journée de Mobilisation Internationale

Conscientes de la nécessité de générer un processus plus ample de critique de l'économie verte, durant le Forum Social Thématique "Crise capitaliste, Justice sociale et environnementale", réalisé à Porto Alegre (RS), Brésil, du 24 au 29 janvier 2012, l'Assemblée des Mouvements Sociaux a défini la construction d'une journée mondiale d'action commune le 5 juin, dans le but d'envoyer un message fort à chacun de nos gouvernements avant la conférence de l'ONU Rio+20. A cette date, qui coïncide avec la Journée Internationale de l'Environnement, nous allons mettre en évidence notre position contre les politiques qui sont au service des entreprises transnationales et qui impliquent la marchandisation de la nature, de nos vies et de nos corps et affirmer nos alternatives.

Comme partie de nos alliances, nous avons renforcé nos axes communs de lutte, décidés en 2011, à Dakar: contre les multinationales, pour la justice climatique et pour la souveraineté alimentaire, pour l'élimination des violences faites aux femmes, pour la paix et contre la guerre, le colonialisme, l'occupation et la militarisation de nos territoires. De plus au Brésil, pendant les journées de Rio+20, nous préparons une mobilisation avec une importante présence nationale et internationale, le 20 juin.

Rio +20: un regard sur le processus officiel: En janvier 2012, les Nations Unies ont lancé, le brouillon 0 du document préparatoire des discussions officielles avec comme titre "Le futur que nous voulons". Le document pose beaucoup de problèmes: il présente l'économie verte et la participation du secteur privé comme la solution aux problèmes qu'eux-mêmes ont créés et continueront de créer; il réaffirme le Round de Doha de l'OMC, la déclaration de Paris sur la coopération internationale et la COP-17, tous les accords qui renforcent l'intérêt des corporations. Et, à la fin, il propose comme mesures concrètes l'établissement d'Objectifs de Développement Durable. Ceux qui suivent le thème de près, attirent l'attention sur le fait que ceux-ci sont la répétition de ce qu'ont été les Objectifs du Millénaire, des accords aux rabais qui mettent à la poubelle tous les accords du cycle de Conférences sociales des Nations Unies dans les années 1990. Nous, de la MMF Brésil, nous n'ont n'avons jamais considéré réellement satisfaisants les résultats de ce cycle de conférences. Nous sommes très inquiètes de la signature d'accords largement acceptés qui jettent les bases de nouveaux négoce, comme par exemple l'Accord de Dublin et l'expansion postérieure de la privatisation de services d'eau.

Dans le processus officiel, il y a un Major Group de femmes. Elles ont présenté leurs contributions au brouillon 0 en novembre 2011. Dans ce document, il y a des considérations avec lesquelles nous sommes en partie d'accord comme par exemple, la proposition de mesures concrètes pour la réduction rapide et l'élimination de substances toxiques dangereuses utilisées dans les pesticides et fertilisants; l'élimination des subventions à des énergies non durables, comme le nucléaire et les sables bitumineux; l'affirmation du principe de précaution; la demande de protection des systèmes de connaissance traditionnelle des femmes indigènes vis-à-vis de leur appropriation et leur exploitation par les corporations. Le groupe est critique du terme "économie verte", et propose de le remplacer par "économie équitable et durable" et en décrit les principes. De plus, il attire l'attention sur les limites du PIB comme mesure du bien-être et propose des indicateurs pour évaluer les impacts de genre.

Toutefois, toutes ces contributions n'apparaissent pas dans le brouillon 0 de l'ONU, qui ne fait qu'une référence générique à l'inégalité de genre, en mentionnant que le développement durable dépend de la contribution des femmes, qu'il est nécessaire d'effacer les barrières qui empêchent celles-ci de participer intégralement à l'économie et de prioriser des mesures qui promeuvent l'égalité de genre. Le brouillon incorpore également la nécessité de développer des indicateurs qui prennent en compte simultanément l'économique, l'environnemental et le social.

Nous considérons qu'une analyse réduite aux impacts différenciés de genre peut se limiter à la description des impacts positifs et négatifs de manière fragmentée. Par exemple, à l'apogée de la

globalisation néolibérale, l'augmentation du travail rémunéré des femmes dans les machines et l'agriculture d'exportation sont considérées comme des effets positifs: les femmes ont un revenu propre et en conséquence elles tendent à plus d'autonomie. Cependant, il y a également des impacts négatifs, essentiellement les conditions précaires de travail. Dans cette logique, les aspects positifs et négatifs s'équilibreraient. Mais nous, nous donnons priorité à un regard qui analyse comment le capitalisme se sert des structures patriarcales dans son processus actuel d'accumulation.

Plus d'info sur le Sommet : www.rio2012.org.br

Cliquer pour lire la déclaration de l'Assemblée des mouvements sociaux à Porto Alegre 2012 : http://www.marchemondiale.org/alliances_mondialisation/asamblea-movimientos-sociales/declarations/poa-2012/fr

TEXTES

6 - Information et Éducation à la sexualité : l'État «retrouve» les 500.000 € perdus - MFPP

Le Planning Familial prend acte de l'information diffusée hier par le Ministère des solidarités confirmant le montant de 2,6 millions d'euros affectés à l'activité des 220 Établissements d'information, de consultation et de conseil conjugal et familial (EICCF) répartis sur l'ensemble du territoire. Il s'agit seulement de la mise en œuvre de la Loi de finances adoptée fin 2011 par les parlementaires. Si l'ensemble des 220 EICCF est concerné, les associations du Planning Familial représentent 1/3 de ceux-ci même si l'information et l'éducation à la sexualité sont au cœur de leur activité. Il déplore aussi le peu de considération dont fait preuve l'État par ces aléas budgétaires alors que la loi de 2001 prévoyant 3 séances d'éducation à la sexualité par an du CP à la terminale est très loin d'être appliquée et que tous les acteurs soulignent l'inadéquation des moyens aux besoins, au regard des enjeux. Le Planning Familial rappelle que l'accueil, l'information, l'orientation et l'éducation sur les questions relatives à la fécondité, la contraception, les sexualités et la prévention des IST/VIH sont et doivent rester une priorité des politiques éducatives et de santé des jeunes. L'évolution de la société et les changements de mentalité passent par la possibilité de chacune et de chacun à se construire à travers une approche globale et positive de la sexualité, pour peu qu'on lui en donne les moyens : l'information et l'éducation en sont la condition.

7 - Harcèlement sexuel : 20 ans après le vote de la loi, le délit pourrait être abrogé

Saisi d'une Question Prioritaire de Constitutionnalité, le Conseil constitutionnel doit examiner la conformité à la Constitution du délit de harcèlement sexuel. L'audience du Conseil constitutionnel se tiendra mardi 17 avril à 9h30 L'AVFT, intervenante dans la procédure, organise une conférence de presse mardi 17 avril à 15 heures 30 Le 21 mars 2011, Gérard Ducray, avocat, ancien secrétaire d'Etat au tourisme, ancien député et ancien adjoint à la mairie de Villefranche-sur-Saône en charge de la sécurité, condamné par la Cour d'appel de Lyon pour harcèlement sexuel, s'est pourvu en cassation contre cette condamnation. A l'occasion de ce pourvoi, il a formulé une Question Prioritaire de Constitutionnalité (QPC), jugée suffisamment sérieuse par la Cour de Cassation pour être transmise au Conseil Constitutionnel le 29 février 2012. Constatant l'absence de définition du délit de harcèlement sexuel (1), Gérard Ducray demande au Conseil constitutionnel de le déclarer anticonstitutionnel (2) et de l'abroger immédiatement. Cette abrogation immédiate aurait pour conséquences l'annulation de toutes les procédures en cours, la création d'un vide juridique pour les victimes et la garantie d'une impunité totale pour les harceleurs. dès le vote de la loi sur le harcèlement sexuel en 1992, l'AVFT en a critiqué la définition juridique et n'a ensuite cessé d'agir pour en obtenir une réécriture. Parmi d'autres arguments, l'association pointe également l'imprécision de la définition du harcèlement sexuel et donc sa contrariété aux exigences constitutionnelles de clarté, précision et prévisibilité de la loi pénale. Cependant, l'AVFT fait une

analyse radicalement opposée à celle de Gérard Ducray des conséquences concrètes de ce manque de précision. Tandis que G. Ducray avance le risque de répression par les tribunaux des « attitudes de séduction » ou de la « drague admissible », l'AVFT, qui intervient auprès de plusieurs centaines de victimes par an, notamment en se constituant partie civile dans leurs procédures judiciaires, constate au contraire des classements sans suite quasi systématiques et des renvois devant le Tribunal correctionnel pour harcèlement sexuel d'agissements qui auraient du être qualifiés d'agressions sexuelles, voire de viols. De fait, le délit de harcèlement sexuel tel qu'il est actuellement rédigé est interprété de manière très restrictive par les juges et permet la déqualification d'infractions à caractère sexuel théoriquement plus sévèrement réprimées. Ce sont donc bien les droits des victimes qui ne sont pas garantis par la loi, et non pas ceux de la défense. C'est pour présenter cette analyse antagoniste que l'AVFT s'est jointe à la procédure. Elle demande au Conseil Constitutionnel de déclarer le délit de harcèlement sexuel contraire à la Constitution, tout en différant son abrogation, pour laisser au Parlement le temps de légiférer à nouveau. Ainsi, une procédure ayant initialement pour objectif l'impunité des harceleurs pourrait-elle servir de point d'appui à une réforme législative de longue date revendiquée par l'AVFT et les victimes. Mais quelle que soit la décision du Conseil Constitutionnel, le délit de harcèlement sexuel, qui ne permet pas la répression d'agissements pourtant gravement attentatoires à la liberté de milliers de victimes chaque année, et dont les conséquences sont dévastatrices pour leurs droits, leur santé et leur travail, devra être réformé. (1) Article 222-33 du Code pénal : « Le fait de harceler autrui dans le but d'obtenir des faveurs de nature sexuelle est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende ». (2) La question soumise au Conseil Constitutionnel est la suivante : « L'article 222-33 du Code pénal est-il contraire aux articles 5, 8 et 13 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, 34 de la Constitution, ainsi qu'aux principes de clarté et de prévision de la loi, de prévisibilité juridique et de sécurité juridique, en ce qu'il punit « le fait de harceler autrui dans le but d'obtenir des faveurs de nature sexuelle, sans définir les éléments constitutifs de ce délit ? ».

8 - Ouverture d'une maison des femmes à St Martin d'hères près de Grenoble

Fin de la « trêve hivernale », les travailleurs sociaux manifestent le jeudi 29 mars contre la fermeture annuelle des hébergements d'urgence. Pour les femmes qui vivent dans la rue, il n'existe même pas de structure d'hébergement l'hiver... Pourtant, nous pensons que chacun-e doit pouvoir accéder à un logement et toute l'année ! Et l'ensemble des besoins fondamentaux doit être couverts pour toutes et tous, dans le respect de nos contraintes et de nos choix. Dans la Maison des Femmes, nous voulons entendre les besoins fondamentaux de chacun-e et nous voulons les porter, tous les jours et toutes ensembles.

Chaque jour, sur le chemin du boulot ou de pôle-emploi, des personnes pauvres subissent l'exploitation, la précarité, les humiliations et l'exclusion. Une majorité sont des femmes. En plus de ces violences sociales, elles subissent des violences supplémentaires à la maison où elles doivent assurer une deuxième journée de travail, gratuit et invisible. Chacun-e doit pouvoir réaliser des choses qui lui plaisent, dans lesquelles il et elle se sent bien, et doit savoir son autonomie matérielle et affective assurée. Chacun-e doit être respecté-e dans ses désirs et son intégrité. Dans la Maison des Femmes, nous ne voulons plus craindre pour notre vie et pour le lendemain, nous voulons prendre soin les unes des autres, nous renforcer et nous défendre, tous les jours et toutes ensembles.

Les administrations, les écoles, les patrons, les propriétaires-bailleurs, la prison, les tribunaux, les huissiers, les forces de l'ordre nous mettent la pression, nous angoissent, nous punissent, nous culpabilisent, nous répriment, nous enfoncent. Et nos galères nous isolent dans la honte et le secret. De leur justice de classe à leur idéologie néo-coloniale, leurs politiques nous divisent, nous mettent en concurrence entre pauvres. Mais la force et l'autonomie se construisent à plusieurs. De

nombreuses luttes nous l'ont appris, et particulièrement les luttes de femmes, de filles, de mères et de grands-mères. Des luttes pour la dignité, la liberté, l'égalité, l'autonomie, le droit à déterminer par nous-mêmes ce qui est bon pour chacune, et à nous sentir fortes de nos différences et de nos solidarités ! Dans la Maison des Femmes, nous voulons nous battre pour cela, tous les jours et avec toutes celles qui nous rejoindront.

Nous sommes un collectif de femmes qui se réunit et agit contre la précarité du logement. Depuis 4 ans, nous avons partagé nos difficultés et nos désirs, des connaissances et des pratiques avec de très nombreuses femmes et sur tous les sujets de la vie ! De cette belle dynamique est née l'association la « Maison des femmes - la nouvelle ère », attentive et ouverte à toutes les préoccupations des femmes. La Maison des Femmes est un lieu de réunion pour des groupes de travail et de formations sur les droits sociaux, d'ateliers sur les questions administratives, de pratiques culinaires, de lecture et d'écriture, d'aide face à l'école, aux maladies, aux violences, au travail, à l'isolement, etc. C'est un endroit convivial, où toutes les femmes sont bienvenues, pour boire un café, partager leurs galères et leurs rêves, proposer leurs propres activités mettre en place des solidarités et des moments joyeux !

Depuis plus d'un an nous nous réunissons chaque semaine, au 37, av. du 8 mai 1945, à SMH (que nous occupons sans accord de la mairie ni du bailleur). La Maison des Femmes a vraiment besoin d'un lieu stable, ouvert et accueillant ! Pour rendre encore plus publique notre existence, ouvrir nos portes à toutes les femmes et stabiliser ce local (par une convention), rejoignez-nous à la Maison des femmes, tous les vendredis, de 14h à 18h.

Venez boire un café, grignoter quelques gâteaux et découvrir la Maison des Femmes ! : Association Maison des Femmes, « la nouvelle ère » 37, avenue du 8 mai 1945 38400 St Martin d'Hères

9 - Parité dans la Fonction publique : Des quotas, et après ? - Le Monde.fr - 19 avril 2012

Des quotas de « personnes de chaque sexe » dans l'accès aux emplois supérieurs de la fonction publique : il fallait le faire, tant les distorsions au détriment des femmes qui n'occupent que 16% de ces emplois, sont importantes. Mais cela sera-t-il suffisant pour garantir une égalité réelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique? Le ministre de la Fonction publique a porté à la discussion devant le parlement en février dernier, un certain nombre de propositions visant à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes (rapports annuels et bilans sociaux sexués, parité des jurys de concours, des conseils supérieurs de la fonction publique et des commissions administratives paritaires, parité dans les conseils d'administration des établissements publics). L'avancée la plus symbolique de cette loi du 12 mars 2012 est l'application du principe de parité dans les nominations au sein de la Haute Fonction publique, par l'instauration de quotas de « personnes de chaque sexe » à hauteur de 20 % en 2013, puis 30 % en 2015 et 40 % en 2018. Il s'agit d'une avancée réelle, même si l'on peut regretter que cette loi ne s'intéresse qu'aux flux (les nominations) et non au stock (la parité effective des équipes dirigeantes). Une avancée qui doit être confortée par la mise en place de sanctions financières significatives. Ces sanctions payées par les employeurs publics ne respectant pas la parité, pourraient permettre d'alimenter un fond national de soutien à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et de financer l'ensemble des mesures d'accompagnement indispensables pour la mise en œuvre d'une égalité réelle. Car l'égalité entre les femmes et les hommes ne se résume pas à une question de quotas dans l'accès aux postes à responsabilité. L'égalité réelle repose d'abord sur un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie familiale. Le Laboratoire de l'égalité propose ainsi la création de 500 000 places de crèche. L'État employeur doit s'engager à être exemplaire en prévoyant la création de crèches pour les enfants de ses agents et en imposant la prise en compte des objectifs de conciliation vie privée - vie professionnelle dans les négociations collectives. L'égalité réelle concerne toutes les catégories de femmes et d'hommes de la fonction publique et pas seulement les emplois supérieurs : les pouvoirs publics doivent s'engager à résorber les

différences de salaire à emploi égal (7 % de différence encore aujourd'hui) et à favoriser la mixité de l'ensemble des équipes. Enfin, les pouvoirs publics doivent s'engager à lutter contre les stéréotypes en dotant les services des droits des femmes des moyens nécessaires pour promouvoir l'égalité femmes et hommes et en développant une culture commune de l'égalité auprès de l'ensemble de ses agents qui sont au contact des enfants depuis leur plus jeune âge. Plus de dix ans après l'instauration de quotas, la toujours faible féminisation de la vie politique (22 % de femmes sénatrices, 18,7 % de femmes députées) est là pour nous rappeler, s'il en était besoin, que l'instauration de quotas ne peut à elle seule créer l'égalité. Seule une action globale alliant mise en place de quotas, politique de conciliation vie privée - vie professionnelle et lutte contre les stéréotypes permettra de rendre réelle l'égalité entre les femmes et les hommes.